

**Commune de MARBOIS (Eure)**  
Projet PROCES-VERBAL  
**SEANCE DU 25 MARS 2024**

En exercice	Présents	Votants
19	16	17

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MARBOIS, légalement convoqués le 21 mars deux mille vingt-quatre se sont réunis à la mairie de MARBOIS, en séance public, sous la présidence de Monsieur Éric WOHLSCHLEGEL.

**Etaient présents :**

WOHLSCHLEGEL Éric, BAUDOUIN Véronique, BRUN Arnaud, GAUTHIER Régis, GIRARD Patrice, GREARD Juliette, JACQUES Laëtitia, LOUVARD Evelyne, MAHIEUX David, PASQUIER Sandrine, QUEMIN Michel, SAMAIN Chantal, SAMPERS Cécile, SAMPERS Colette, SAUPIN Pierre-Michaël, TREHARD Frédéric.

**Absents excusés :**

DAVID Antoine, FERARD Odile,

**Absents :**

SIMON Cyril

**Pouvoirs donnés :**

DAVID Antoine donne pouvoir à Laëtitia JACQUES

**Secrétaire de séance :**

MAHIEUX David

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 19 février 2024
2. Travaux électriques à la mairie de Marbois
3. Remboursement de frais de chauffage logement les Essarts
4. Achats de meubles de cuisine pour la salle des associations de Saint-Denis-du-Béhélan
5. Approbation du compte de gestion 2023
6. Approbation du compte administratif 2023
7. Vote affectation des résultats 2023
8. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024
9. Vote du budget primitif 2024

## DELIBERATIONS :

Délibération 2024.03.016	Travaux électriques à la mairie de Marbois
Délibération 2024.03.017	Remboursement de frais de chauffage logement les Essarts
Délibération 2024.03.018	Achats de meubles de cuisine pour la salle des associations de Saint-Denis-du-Béhélan
Délibération 2024.03.019	Approbation du compte de gestion 2023
Délibération 2024.03.020	Approbation du compte administratif 2023
Délibération 2024.03.021	Vote affectation des résultats 2023
Délibération 2024.03.022	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024
Délibération 2024.03.023	Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire fait l'appel.  
Ouverture de la séance à 19 h 00.

### Approbation du procès-verbal du 19 février 2024

Pas de remarque. Monsieur le Maire et la secrétaire de séance du 19 février 2024 signent le document.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Patrice GIRARD pour la lecture du premier dossier.

### Travaux électriques à la mairie de Marbois

Suite au remplacement de la chaudière au fuel par une pompe à chaleur à la mairie de Marbois, il a été mis en évidence un certain nombre de travaux électriques à réaliser au sein de la cave de la mairie, à savoir :

- Suppression de l'alimentation du chauffe-eau afin de pouvoir enlever ce dernier et gagner de la place,
- Pose de 3 prises étanches dont 2 en remplacement de prises obsolètes,
- Remplacement de l'interrupteur d'éclairage,
- Mise en place d'une réglette lumineuse,
- Installation d'un spot avec détection de présence afin de sécuriser l'accès à la cave,
- Mise en place d'une prise de courant étanche à l'extérieur,
- Fourniture et pose d'un mini coffret étanche 6 modules et retrait de l'ancien coffret,
- Retrait / nettoyage de tous les câbles et ensembles électriques qui ne sont plus utilisés.

Pour effectuer ces travaux nous avons fait appel aux entreprises HUGONNIER Laurent et ODEN Cyril :

Entreprise	Nature des travaux	N° de devis	Montant HT	Montant TTC
ODEN Cyril	Fourniture et pose de 3 prises étanches, fourniture et pose d'un interrupteur, fourniture et pose d'une réglette LED étanche, fourniture et pose d'un projecteur à détection, fourniture et pose d'un mini coffret module, suppression ou mise en sécurité les lignes extérieures non utilisées	DC0737	832,45 €	998,94 €
HUGONNIER Laurent	Fourniture et pose de 3 prises étanches, fourniture et pose d'un interrupteur, fourniture et pose d'une réglette LED étanche, fourniture et pose d'un projecteur à détection, fourniture et pose d'un mini coffret module, suppression ou mise en sécurité les lignes extérieures non utilisées	DEV001004	1 010,00 €	1 212,00 €



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société ODEN Cyril, pour un montant de 832,45 € HT, soit 998,94 € TTC.

Monsieur Patrice GIRARD demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à retenir la société ODEN Cyril pour un montant de 832,45 € HT, soit 998,94 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et à inscrire les dépenses en section d'investissement sur le budget 2024.

**Délibération n° 2024.03.016**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Patrice GIRARD pour la lecture du second dossier.

**Remboursement frais de chauffage logement Les Essarts**

Deux radiateurs électriques ont été installés dans l'espace "Livre Services" de l'ancienne mairie de Les Essarts.

Un sous-compteur a été installé début janvier 2024 afin de dissocier les consommations avec la locataire.

Monsieur le Maire propose de rembourser à la locataire la consommation électrique sur présentation de facture.

Monsieur Patrice GIRARD demande s'il y a des questions.

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement à la locataire la consommation électrique sur présentation de facture.

**Délibération n° 2024.03.017**

Arrivée de Monsieur GAUTHIER Régis à 19h17

Monsieur le Maire passe à la lecture du troisième dossier.

**Achat de meubles de cuisine pour la salle des associations de Saint-Denis-du-Béhélan**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux travaux dans la salle des associations de Saint-Denis-du-Béhélan (ancienne cantine), il convient d'installer des meubles de cuisine. Ils seront montés par l'agent technique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis n° 7521593 en date du 12 mars 2024 de la société Bricoman pour un montant de 1 605,75 € HT, soit 1 926,90 € TTC, correspondant à l'achat des meubles de cuisine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la société Bricoman présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame Sandrine PASQUIER demande à quoi vont servir les meubles de cuisine ?

Monsieur Patrice GIRARD informe qu'une partie de leur vaisselle est stockée à la salle des fêtes des Essarts et cela permettrait de les ranger à la salle des associations.

N'ayant plus de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- ACCEPTE de retenir et de signer le devis n° 7521593 en date du 12 mars 2024 de la société Bricoman pour un montant de 1 605,75 € HT, soit 1 926,90 € TTC, correspondant à l'achat des meubles de cuisine,
- AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les dépenses en section d'investissement.

**Délibération n° 2024.03.018**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle LENOIR pour la lecture du sujet suivant.

**Approbation du compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable du SGC de Verneuil d'Avre et d'Iton. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable du SGC de Verneuil d'Avre et d'Iton, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Délibération n° 2024.03.019**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Colette SAMPERS pour le dossier suivant.

**Approbation du compte administratif 2023**

Monsieur le Maire a quitté la salle.

Entendu l'exposé de Madame Colette SAMPERS doyenne d'âge, donne lecture du compte administratif 2023 de l'ordonnateur. Madame la secrétaire générale donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	- 955 714.31 €
Recettes	+ 1 166 326.78 €
<b>Section Investissement</b>	
Dépenses	- 379 827.55 €
Recettes	+ 358 860.97 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2023**

Fonctionnement	
Résultat reporté :	+ 210 612.47 €
Résultat cumulé :	+ 594 513.84 €
Investissement	
Résultat reporté :	- 20 966.58 €
Résultat cumulé :	- 133 402.35 €

Madame Colette SAMPERS demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Madame Colette SAMPERS passe au vote.

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- APPROUVE le compte administratif 2023 présenté.

**Délibération n° 2024.03.020**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Colette SAMPERS pour le dossier suivant.



**Vote affectation des résultats 2023**

**Affectation du résultat de Fonctionnement 2023**

**FONCTIONNEMENT**

* 002 excédent de fonctionnement 2022		+ 594 513.84 €
*		
* Dépenses 2023	- 955 714.31 €	
* Recettes 2023	+ 1 166 326.78 €	
Résultat de Fonctionnement 2023	+ 210 612.47 €	
<b>Résultat cumulé de Fonctionnement : Excédent</b>		<b>+ 805 126.31 €</b>

**INVESTISSEMENT**

* 001 résultat d'Investissement 2022		- 133 402.35 €
* Dépenses 2023	- 379 827.55 €	
* Recettes 2023	+ 358 860.97 €	
Résultat de d'Investissement 2023	- 20 966.58 €	
<b>Résultat cumulé d'Investissement : Déficit (001)</b>		<b>- 154 368.93€</b>
RAR	Recettes	84 211.50 €
	Dépenses	96 763.23 €
<b>AFFECTATION au cpt 1068 :</b>		<b>166 920.66 €</b>
	<b>Résultat exercice 2023 :</b>	<b>189 645.89 €</b>
	<b>Résultat de clôture 2023 :</b>	<b>650 757.38 €</b>

**Résultat global 2023 à reprendre au compte 002 : 638 205.65 €**

Madame Colette SAMPERS demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- VOTE l'affectation du résultat global 2023

**Délibération n° 2024.03.021**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle LENOIR pour le dossier suivant.

### **Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour 2024 :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 31,64%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 27,31%
- THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) : 9,92%

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- ACCEPTE les taux tels que cité ci-dessous :
 

TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) :	31,64%
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) :	27,31%
THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) :	9,92%
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **Délibération n° 2024.03.022**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle LENOIR pour le dossier suivant.

### **Vote du budget primitif 2024**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 14 mars 2024, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 503 277,65 €	1 503 277,65 €
Section d'investissement	1 043 268,93 €	1 043 268,93 €
<b>TOTAL</b>		

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

N'ayant pas de question, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération :

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 29 février 2024,  
Vu l'avis de la commission des finances du 14 mars 2024,  
Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

**Délibération n° 2024.03.023**



## INFORMATIONS

Monsieur Patrice GIRARD informe le conseil qu'un article sera publié dans le "Canard" concernant les dépenses énergétiques au cours des dernières années. La dépense énergétique a diminué en 2023 et devrait continuer en 2024. En 2025, il est prévu que nous profitons de la vente d'énergie grâce aux panneaux solaires installés sur le toit de l'école.

Monsieur Patrice GIRARD informe que les bancs sont arrivés et qu'il doit voir avec l'agent technique pour les installer.

Monsieur Pierre-Mickaël SAUPIN souhaite savoir si des tables pourraient être prévues au City Stade.

Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée.

Madame Laëtitia JACQUES informe que des mauvaises herbes sont présentes au niveau de la marche de l'ancienne mairie de Chanteloup.

Monsieur le Maire informe que l'agent technique passera pour faire l'entretien.

Madame Chantal SAMAIN informe qu'il lui a été rapporté que le cimetière du Chesne était plus propre que les autres cimetières hors Marbois.

N'ayant pas d'autre sujet à aborder, la séance est levée à 20 h 35.  
Arrêté et signé à la séance du 18 avril 2024

**LE MAIRE**  
**Éric WOHLSCHLEGEL**



**LE SECRETAIRE de séance**  
**David MAHIEUX**



